

« Servez le Seigneur avec joie et d'un grand cœur »
Louis Lafosse

**Le Père Louis LAFOSSE (1772-1839),
fondateur des SŒURS DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE**

DS en « salle Lafosse » ?... Les nouveaux élèves de NDP sont sans doute un peu intrigués en découvrant le « drôle de nom » de la salle d'étude du Concert. Marquée par la tourmente révolutionnaire (1789-1799), l'histoire de l'abbé Louis Lafosse, fondateur de la congrégation des Sœurs de l'Éducation chrétienne¹, mérite de leur être brièvement contée.



Louis Lafosse

Louis-François-Marin Lafosse, est né à Montreuil-au-Houlme dans l'Orne, le 30 novembre 1772 ; il était le sixième enfant d'une famille de sept.

Un assoiffé de vérité

Lorsque la Révolution française éclate, Louis Lafosse a 17 ans. Désirant devenir prêtre, il ne peut entrer au Séminaire dirigé par les Eudistes, les événements ayant obligé celui-ci à fermer ses portes. Subissant fortement l'emprise de son curé qui, par deux fois, prête le serment à la Constitution civile du clergé exigé par l'Assemblée constituante (1791), Louis Lafosse étudie au séminaire constitutionnel et, le 6 décembre 1792, il est ordonné prêtre par un évêque jureur.

Lorsque la Constitution civile du clergé (1790) est condamnée par le pape Pie VI en 1791, les prêtres de France sont contraints de choisir entre l'obéissance aux autorités civiles et l'obéissance à Rome. Pour conserver leurs fonctions au sein de l'Église « constitutionnelle » et y exercer leur ministère, ils doivent obligatoirement prêter serment. En 1791, le pape demande aux prêtres n'ayant pas encore prêté ce serment de ne pas le faire, et à ceux qui l'ont fait de se rétracter. Le clergé français se trouve alors divisé en deux groupes : les « assermentés » et les « insermentés », les « jureurs » et les « réfractaires ».

Élu curé de Lonlay-le-Tesson (Orne), l'abbé Lafosse se met à douter de son choix, et après deux ans, fait humblement et courageusement rétractation de son serment à la Constitution civile du clergé. Désormais, il doit vivre dans la clandestinité :

« Je prie les fidèles de me pardonner les scandales que je leur ai donnés... J'invite chrétiennement les personnes qui ont eu la faiblesse de me suivre dans mon égarement à m'imiter dans ma rétractation et mon retour. »

(Lettre de Louis Lafosse aux paroissiens de Lonlay en date du 16 juin 1795)²

Pour obtenir le pardon de son évêque légitime exilé à Münster (Westphalie), Louis Lafosse traverse la France, la Belgique, la Hollande pour atteindre l'Allemagne... près de 700 km à pied...

¹ A l'origine de NDT, future NDP.

² Cité par l'abbé Pierre Flament : « L'abbé Lafosse, fondateur de l'Éducation chrétienne (1772-1839) », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, tome XXXIII, 1964, p. 100.

N'ayant plus l'autorisation d'exercer son ministère, Louis Lafosse retourne dans son village natal. Pendant deux ans, il y exerce le métier d'instituteur. En 1799, il aide un prêtre réfractaire dans son apostolat, ce qui lui vaut d'être dénoncé, arrêté et déporté à l'Île de Ré, où les conditions de détention sont particulièrement sévères. Le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) fait naître un espoir jusqu'à ce que certains prisonniers - dont l'abbé Lafosse - apprennent qu'un serment à la nouvelle constitution³ est exigé pour leur libération. Ils décident alors de s'évader et y parviennent au mois de mai 1800.



Citadelle de l'île de Ré

Deux ans plus tard, en 1802, le Concordat est signé et le culte catholique officiellement rétabli en France. L'abbé Lafosse est alors nommé curé d'Échauffour (Orne), où il accueille des garçons en cours du soir. A la demande de son évêque, il crée une école presbytérale et la dirige pendant 12 ans.

Un fondateur passionné d'éducation

Face au besoin éducatif des filles, l'abbé Lafosse décide de former quatre jeunes femmes à devenir institutrices et entreprend de les préparer tant sur le plan pédagogique que spirituel. L'Esprit-Saint fait naître chez ces jeunes femmes le désir de la vie religieuse et elles prononcent leurs premiers vœux le 21 novembre 1817. Le curé d'Échauffour leur confie alors une mission : associer étroitement enseignement, éducation et éducation de la foi. C'est la naissance de la Congrégation de l'Éducation chrétienne. À une époque où il n'y a ni programme, ni méthodes, ni traités pédagogiques, l'abbé Lafosse innove dans tous les domaines, transmettant aux Sœurs pendant vingt ans son sens profond de l'éducation, son audace pédagogique et sa foi communicative.

Sœur Marie-France Évrard
Religieuse de l'Éducation chrétienne



Croix de l'Éducation Chrétienne

³ Il s'agit de la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) établissant le Consulat.